

CONFERENCE DES  
DIRECTEURS CANTONAUX  
DES FINANCES

Commission des institutions politiques  
du Conseil des Etats  
Monsieur Hansheiri Inderkum  
Président  
3003 Berne

Soleure/Lucerne, le 14 mars 2008

G:\FDK\85\Abzugsfähigkeit von Beiträgen an politische Parteien\_SPK\_SR.doc

**Initiative parlementaire concernant la déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères aux Etats,  
Messieurs les Conseillers aux Etats,

La Conférence des directeurs cantonaux des finances soutient l'orientation générale de l'initiative parlementaire. Une grande partie des cantons permet d'ores et déjà de déduire du revenu imposable les versements effectués en faveur de partis politiques. A l'issue d'une discussion concernant l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 juin 2007 sur la déductibilité des versements en faveur de partis politiques dans le canton de Zurich, la CDF a décidé de faire fi de l'arrêt rendu et de s'en tenir à la pratique suivie jusque-là. La CDF motive sa décision par le fait qu'une grande partie des constitutions ou tout du moins des législations cantonales reconnaissent les partis politiques comme étant des institutions poursuivant des buts de service public et menant des activités d'utilité publique. L'arrêt du Tribunal fédéral a en outre été rendu avant que le canton de Zurich n'introduise une disposition constitutionnelle à ce sujet. Il est donc légitime de se demander si l'arrêt aurait été le même avec la nouvelle constitution zurichoise. Quoi qu'il en soit, la Conférence des directeurs cantonaux des finances salue les ajouts apportés à la LIFD et à la LHID afin de clarifier la situation. Elle apprécie également le fait que, respectant les compétences octroyées aux cantons, la LHID laisse à ceux-ci le soin de fixer la hauteur des déductions. A noter, par ailleurs, que nous ne prenons pas position sur la question de savoir si la déductibilité devrait être déclarée publiquement, comme le propose une minorité de la commission.


Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur le sujet et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères aux Etats, Messieurs les Conseillers aux Etats, l'expression de notre considération distinguée.

**CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS CANTONAUX DES FINANCES**

Le président :

  
Christian Wanner

Le secrétaire:

  
Kurt Stalder

**Copie à:**

Directrices et directeurs des finances